

(1)

(N° 64.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1867-1868.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1868.

(Voir le N° 106 et son supplément, session 1866-1867, et le N° 98, session 1867-1868, de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de treize millions soixante-cinq mille neuf cent nonante-un francs et soixante-neuf centimes (fr. 13,065,991-69), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 7 mai 1868.

Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBÉECK.
REYNAERT.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) H. DOLEZ.

(2)

Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1868.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
	<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale (Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'art. 2 à l'art. 155, traitements de disponibilité).	300,684 »	»	
	<i>Matériel.</i>			377,444 »
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et répa- rations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la librairie	49,460 »	2,000 »	
	<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.	4,300 »	»	
	CHAPITRE II.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accor- der éventuellement	6,000 »	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémen- taire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . .	27,000 »	»	
7	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves.	»	4,094 66	49,094 66
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
9	Frais de bureau et jetons de présence de la commis- sion centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	9,000 »	»	
10	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales . . .	10,000 »	»	19,000 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	<i>Province d'Anvers.</i>			
11	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaiges et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
12	Traitement des employés et gens de service. . .	58,500 »	»	
13	Frais de route, matériel et dépenses imprévues .	19,500 »	»	
	<i>Province de Brabant.</i>			
14	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
15	Traitement des employés et gens de service. . .	73,500 »	»	
16	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	19,500 »	6,305 »	
	<i>Province de la Flandre occidentale.</i>			
17	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
18	Traitement des employés et gens de service . . .	64,000 »	»	
19	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	19,500 »	»	
	<i>Province de la Flandre orientale.</i>			
20	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
21	Traitement des employés et gens de service . . .	74,800 »	»	
22	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	19,500 »	»	
	<i>Province de Hainaut.</i>			
23	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	1,137,888 84
24	Traitement des employés et gens de service . . .	73,500 »	»	
25	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	19,500 »	»	
	<i>Province de Liège.</i>			
26	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
27	Traitement des employés et gens de service . . .	66,000 »	»	
28	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	19,500 »	12,188 »	
	<i>Province de Limbourg.</i>			
29	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
30	Traitement des employés et gens de service . . .	48,000 »	»	
31	Frais de route, matériel et dépenses imprévues. .	15,500 »	7,095 84	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Province de Luxembourg.</i>			
32	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
33	Traitement des employés et gens de service . . .	48,000 »	»	
34	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	15,500 »	6,000 »	
	<i>Province de Namur.</i>			
35	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 »	»	
36	Traitement des employés et gens de service . . .	54,000 »	»	
37	Frais de route, matériel et dépenses imprévues . .	15,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
38	Traitement des commissaires d'arrondissement . .	190,850 »	»	
39	Émoluments pour frais de bureau	140,650 »	»	
40	Frais de route et de tournées.	26,000 »	»	358,000 »
41	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843 .	500 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MILICE.			
42	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice. — Vacations des officiers de santé. — Frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice	67,900 »	»	
43	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849) .	2,100 »	»	70,000 »
	CHAPITRE VII.			
	GARDE CIVIQUE.			
44	Inspections générales, frais de tournées, d'impression et de fournitures de bureau, et commandants supérieurs	6,885 »	»	
45	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisition de théories, épinglettes, etc. . .	15,000 »	»	25,405 »
	(Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'art. 44 à l'art. 45.)			
46	Personnel du magasin central.	5,520 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VIII.			
	FÊTES NATIONALES.			
47	Frais de célébration des fêtes nationales.—Frais d'illumination.	40,000 »	»	104,000 »
48	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc.—Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes. — Personnel du tir et dépenses diverses.	64,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
49	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 »	»	20,000 »
	CHAPITRE X.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
50	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune; pensions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins.	»	200,000 »	222,000 »
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^{re} A desservir de nouvelles pensions ; 2 ^e A porter à 125 francs les pensions des veuves ; 3 ^e A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs ; 4 ^e A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.			
51	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
52	Indemnités pour bestiaux abattus	240,000 »	»	
53	Service vétérinaire ; police sanitaire; bourses . .	60,000 »	»	
54	Amélioration de nos races d'animaux domestiques.	93,500 »	»	
55	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publica-			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	tions agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses . . .	140,700 »	»	
56	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture. — Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; matériel de ces établissements; bourses; traitements de disponibilité; frais de conférences agricoles et horticoles, et subside pour une école forestière. . .	133,000 »	»	914,550 »
57	Personnel du service des défrichements en Campine.	»	25,670 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847. — Pépinières d'arbres forestiers.	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la Commission de surveillance.	69,000 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire.	69,800 »	»	
61	Subside à la Société Royale d'horticulture de Bruxelles	24,000 »	»	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État	»	53,880 »	
	CHAPITRE XII.			
	VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
65	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités au commissaires voyers. . .	1,163,550 »	»	1,163,550 »
	CHAPITRE XIII.			
	INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel: Écoles industrielles. Frais d'installation et d'organisation de l'école industrielle de Bruxelles, ateliers d'apprentissage.	208,500 »	»	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	17,450 »	»	358,850 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'-hommes.	16,500 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du <i>Recueil. Musée de l'industrie.</i>	7,000 »	»	
69	Traitement du personnel	20,650 »	»	
70	Matériel et frais divers.	16,450 »	40,000 »	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	55,800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 »	»	73,800 »
73	Matériel.	2,000 »	»	
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. <i>Enseignement supérieur.</i>			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 »	»	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	746,110 »	»	
76	Bourses. — Matériel des universités	145,210 »	1,500 »	
77	Frais de route et de séjour, indemnité de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, et pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers, des jurys, et matériel	185,000 »	»	1,110,820 »
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 »	»	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	12,000 »	»	
80	Frais de rédaction du 6 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur, fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 30 de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État)	»	7,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XVI. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'en- seignement moyen	5,000 »	»	
82	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel)	20,500 »	»	
83	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne . . .	9,000 »	»	
84	Frais et bourses de l'enseignement normal pédago- gique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseigne- ment normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pé- dagogiques étrangers; acquisition en six années du local de l'école normale des humanités, cinquième annuité	86,928 »	19,387 80	
85	Crédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux; augmentation de traitement aux profes- seurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863	477,478 »	»	1,263,695 80
86	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en fa- veur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	2,800 »	»	
87	Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes	335,500 »	»	
88	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en fa- veur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	50,000 »	»	
89	Bourses à des élèves des écoles moyennes. . . .	15,000 »	»	
90	Subsides à des établissements communaux ou pro- vinciaux d'instruction moyenne	190,000 »	»	
91	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.	25,000 »	»	
92	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré qui sont sans emploi.	»	9,100 »	
93	Traitements de disponibilité	10,000 »	»	
94	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 »	»	
	CHAPITRE XVII. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
95	Traitement de l'inspecteur général des écoles nor-			

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	males, d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales, d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	48,200 »	»	
96	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	19,000 »	»	
97	Indemnité aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 »	»	
98	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités. .	114,000 »	»	
99	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'Etat. . . .	»	5,170 »	
100	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	48,000 »	»	
101	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites; indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires; frais des jurys d'examen dans les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'Etat; frais des conférences horticoles des instituteurs; subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes; subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses. .	5,933,769 »	»	4,219,139 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XVIII.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
102	Subsides et encouragements; souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; acquisition de publications littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerekhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; bureau de paléographie, publication de documents rapportés d'Espagne; continuation de la publication des actes des anciens états généraux.	108,000 »	25,500 »	
103	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	50,500 »	26,200 »	507,211 89
104	Observatoire royal; personnel	18,540 »	»	
105	— matériel et acquisitions	8,060 »	»	
106	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	44,500 »	»	
107	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions; travaux d'appropriation des locaux.	38,320 »	35,000 »	
108	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	11,495 »	»	
109	— matériel et acquisitions	7,000 »	»	
110	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	»	6,000 »	
111	Archives du royaume; personnel	45,325 »	1,800 »	
112	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
113	Archives de l'État dans les provinces; personnel .	33,500 »	»	
114	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel de dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport; agrandissement du local qui sert de dépôt aux archives de l'État, à Bruges. (Part contributive de l'État)	6,800 »	29,471 89	
115	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	»	3,000 »	
CHAPITRE XIX.				
BEAUX-ARTS.				
116	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales; aux écoles de musique; aux sociétés pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner alternativement dans chacun des chefs-lieux de province avec le concours des villes et des provinces intéressées; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; exposition des travaux des académies et écoles des beaux-arts du royaume; grand concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure en taille douce; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; acquisition de publications et d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des beaux-arts; dépenses diverses.	425,000 »	25,000 »	
117	Académie royale d'Anvers	40,857 50	25,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
118	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	71,540 »	»	
119	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel.	40,240 »	»	
120	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel.	15,025 »	»	
121	— — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue . .	25,400 »	»	
122	Musée Wiertz. — Personnel, conservateur des musées modernes de peinture et de sculpture, matériel et frais d'entretien	9,500 »	»	
123	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	8,700 »	»	
124	— — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; frais de publication d'une édition illustrée de planches et de vignettes du catalogue des collections du Musée; création d'une section sigillographique.	12,000 »	7,000 »	898,372 50
125	Monument de la place des Martyrs; salaire des gardiens. — Frais de surveillance de la colonne du Congrès; traitement du concierge du palais de la rue Ducale. — Frais d'entretien des locaux de ce palais et chauffage des locaux habités par le concierge; frais de surveillance du musée moderne établi audit palais; frais de conservation, d'entretien, de chauffage et de mobilier, et frais divers imprévus de ce musée.	14,510 »	»	
126	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 »	80,000 »	
127	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	56,000 »	»	
128	Commission royale des arts et monuments. — Personnel. — Jtons de présence, frais de voyage des membres de la commission, du secrétaire et des dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achats d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	24,600 »	»	
129	Rédaction et publication du bulletin de la commission d'art et d'archéologie.	6,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
150	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la Commission royale des arts et des monuments et des membres correspondants de cette Commission.	6,000 »	»	
	CHAPITRE XX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
151	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; impressions, souscriptions et achat de livres; dépenses diverses; prix quinquennal des sciences médicales (arrêté du 25 novembre 1859) . . .	106,000 »	5,000 »	142,340 »
152	Académie royale de médecine	27,140 »	»	
153	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau.	4,200 »	»	
	CHAPITRE XXI.			
	EAUX DE SPA.			
154	Traitement du commissaire du Gouvernement près de la société concessionnaire des jeux de Spa. .	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE XXII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
155	Traitements temporaires de disponibilité	»	38,952 »	38,952 »
	CHAPITRE XXIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
156	Dépenses imprévues non libellées au budget. .	5,900 »	»	5,900 »
	Total du budget du Ministère de l'intérieur. fr.	12,334,196 50	734,795 19	13,068,991 69